

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 12 mars 2025

Date de la convocation : 6 mars 2025

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Kenny BERTONAZZI, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe LABORDE RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Francis PEES, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Jean-Louis PERES), Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Isabelle PEGUILHE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Pierre SOLER (a suppléé Valérie REVEL), Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Monique SEMAVOINE).

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Mohamed AMARA, Jean-Marc ARBERET, Patrick BURON, Thibault CHENEVIERE, Christine CONTE, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Arnaud JACOTTIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ.

Secrétaire de séance : Gilbert DANAN

N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de la collectivité doivent être arrêtés par l'organe délibérant, par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

C'est ainsi que le Compte Administratif de l'année 2024 est soumis à l'examen de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 510,71 €	156 711,15 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	95 000,00 €	68 297,23 €
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00 €	597,60 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	343 010,71 €	225 605,98 €
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	664,00 €	664,00 €
TOTAL	D2	DEPENSES D'ORDRE	664,00 €	664,00 €
D1+D2		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	343 674,71 €	226 269,98 €
13		ATTENUATION DE CHARGES	4 200,00 €	4 229,28 €
70		PRODUITS DE SERVICES	45 000,00 €	46 872,74 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	223 153,10 €	223 153,10 €
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	83 968,00 €
TOTAL	R1	RECETTES REELLES	272 353,10 €	358 223,12 €
R 002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	71 321,61 €	
R1+R002		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	343 674,71 €	358 223,12 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024				131 953,14 €
RESULTAT AU 31.12.2024 (incluant report N-1)				203 274,75 €
AFFECTATION : Fonctionnement : 203 274,75 € (002)				

INVESTISSEMENT

CHAPITRE		LIBELLES	PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 484,00 €	552,00 €
21		IMOBILISATION CORPORELLES	15 415,69 €	0,00 €
TOTAL	D1	DEPENSES REELLES	19 899,69 €	552,00 €
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 899,69 €	552,00 €
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	664,00 €	664,00 €
TOTAL	R1	RECETTES D'ORDRE	664,00 €	664,00 €
R 001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	19 235,69 €	
R1+R001		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	18 899,69 €	664,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024				112,00 €
RESULTAT AU 31.12.2024 (incluant report N-1)				19 347,69 €
AFFECTATION : Investissement : 19 347,69 € (001)				

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2024 sont donc arrêtés à **+203 274,75 €** pour la section de fonctionnement et à **+ 19 347,69 €** pour la section d'investissement.

Il appartient au Comité syndical de bien vouloir :

1- Désigner un Président ou une Présidente de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2024 ;

2- Approuver le compte administratif 2024 joint à la présente délibération ;

3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2024 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections ;

4- Décider d'affecter le résultat 2024 au Budget primitif 2025 de la façon suivante :

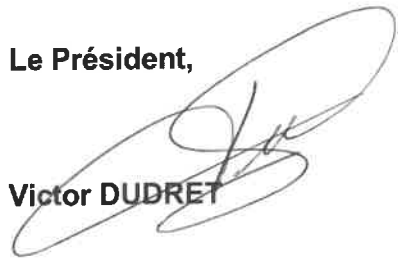
- 203 274,75 € à l'article 002 en tant qu'excédent de fonctionnement reporté
- 19 347,69 € à l'article 001 en tant qu'excédent d'investissement reporté

Monsieur Thierry CARRERE est désigné Président de séance à l'occasion du vote du Compte administratif 2024. Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Le Président,

Victor DUDRET



**Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,**

Le secrétaire de séance,

Gilbert DANAN



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 064-200014462-20250312-D02_20250312-DE